

l'écho dans une grande mesure, aux sentiments qu'a exprimés l'honorable ministre de la Justice, en proposant la motion maintenant soumise à la Chambre, sentiments que, j'en suis convaincu, tous les membres du Sénat approuvent sincèrement et de grand cœur, de même que, puis-je ajouter, tous les loyaux sujets du Canada. Si je devais donner libre cours aux pensées qui dominent dans mon esprit, à l'endroit du caractère et du règne de Victoria la bonne, je craindrais ne faire que répéter ce qui a déjà été écrit et dit par d'autres. L'on me permettra cependant d'ajouter que l'on n'a écrit et dit rien de trop à la louange de feu Sa Majesté la reine Victoria, et ce non seulement de la part de ses propres sujets, mais aussi de partout dans le monde civilisé. Son règne a eu pour but l'élévation de la race humaine dans l'expansion du christianisme et tout ce qui en découle. Elle a réussi à harmoniser le gouvernement d'une monarchie restreinte avec celui de la démocratie, au point qu'un conflit grave entre le roi et le peuple est devenu quasi impossible. En un mot la reine Victoria a été une souveraine constitutionnelle idéale. Qu'il me suffise d'ajouter que dans la mort d'un être aussi cher, l'empire pleure la perte d'une souveraine qui, on peut le dire avec vérité, avait toutes les qualités d'une femme bonne, d'une épouse affectueuse et d'une mère aimante, ainsi que la finesse et la fermeté nécessaires chez un monarque constitutionnel. Qu'Edouard VII qui monte aujourd'hui sur le trône se montre digne successeur de sa noble mère, nous ne saurions en douter. Celui qui durant toute une longue vie, pleine d'événements, s'est montré fils affectueux et dévoué, ne peut que posséder les qualités qui le rendront cher à ses sujets. Le fait que dès son premier discours public, il déclara que la politique et les actes de sa mère lui serviraient de modèle pour gouverner et diriger un peuple libre est la meilleure assurance que nous puissions avoir qu'il régnera dans l'affection de son peuple qui s'écriera toujours "que Dieu sauve le Roi." Puisse-t-il régner longtemps.

La motion est adoptée.

L'ADRESSE EN REPONSE AU DISCOURS DU TRONE.

Reprise du débat sur l'examen du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouver-
Hon. M. MILLS.

ture de la première session du neuvième parlement.—(L'honorable M. Mills.)

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice) : Je portais la parole hier quand la Chambre s'ajourna, et j'avais quelque chose de plus à dire. Ce que c'était, je ne m'en rappelle pas en ce moment, et j'ai l'honneur de dire à mes honorables amis que je considère mon discours sur l'adresse terminé par ce que j'ai dit hier.

L'honorable M. McDONALD (Cap-Breton) : Je me lève pour dire que je ne partage pas la prétention que l'honorable ministre de la Justice a énoncée hier en parlant de la cause de la prospérité dans le pays, et particulièrement à l'île du Cap-Breton. Lorsque l'honorable monsieur a été interpellé par quelque honorable monsieur de l'autre côté de la Chambre, il demanda : "Où en était la prospérité de Sydney jusqu'au moment où le gouvernement actuel arriva au pouvoir?" Laissez-moi demander à l'honorable sénateur où en était la guerre de l'Afrique australe jusqu'au moment où le gouvernement actuel arriva au pouvoir? L'on pourrait poser une question avec autant de raison que l'autre. Je diffère absolument de l'opinion qui prétend que la prospérité qui existe dans le Dominion aujourd'hui et particulièrement à l'île du Cap-Breton, est due au gouvernement actuel. Quels sont les faits qui se rattachent à la prospérité du Cap-Breton aujourd'hui? En 1878 la grande industrie houillère du Canada était à l'agonie, et la politique du parti conservateur en 1879, a fait revivre cette industrie. Je me rappelle très bien que la dernière année du gouvernement qui précéda celui de 1879, la législature locale de la province de la Nouvelle-Ecosse fut obligée d'expédier 500 barils de farine de maïs, au jour de l'an de 1878, pour empêcher les mineurs de mourir de faim. Après qu'on eut adopté la politique nationale, ils purent avoir du travail pour s'acheter du pain et de cette époque à aujourd'hui la prospérité des houillères n'a pas cessé de grandir. Elle est bien assise aujourd'hui et je crois cette industrie indépendante. Cette politique de protection du charbon a été maintenue par le grand parti conservateur à l'encontre de toute la puissante opposition qu'a pu faire le parti libéral auquel appartenait mon honorable ami, le ministre de la Justice. L'autre cause de la prospérité actuelle du Cap-Breton fut la